

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE GUICHE

**Séance du 27 septembre 2018**

L'an deux mil dix-huit et le vingt-sept septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par convocation du 17 septembre 2018, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean Yves BUSSIRON, Maire.

Etaient présents : MM. Jean Yves BUSSIRON, Thierry AIMÉ, Pierre DIBON, Lilian GAILLARDET, Philippe PECASTAINGS, Bernard SALLABERRY, Mmes Jacqueline BAREIGTS, Sandrine BUSSIRON, Pauline DELRIEU, Céline LAFITTE, Delphine LESCOSTEREYRES, Constance MAUGENET et Nelly MONTAUZER MERDY.

Excusé représenté : M. Michel MALBET (pouvoir donné à M. Jean Yves BUSSIRON).

Absent excusé : M. Raymond POUYANNÉ.

Madame DELRIEU Pauline a été élue secrétaire.

**Objet** : **Modification du temps de travail d'un emploi permanent à temps non complet d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe et mise à jour du tableau des emplois**

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe permanent à temps non complet (24 heures 54 minutes hebdomadaires) à la suite du retour à la semaine scolaire de 4 jours.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, après avis du Comité Technique Intercommunal rendu le 18 septembre 2018 (*avis défavorable du collège des représentants du personnel par 4 voix contre et 3 abstentions et avis favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités et établissements publics*) et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE**
- la suppression, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018, d'un emploi permanent à temps non complet (24 heures 54 minutes hebdomadaires) d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe,
  - la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps non complet (21 heures 45 minutes hebdomadaires) d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe ;

**ADOpte** le tableau des emplois figurant en annexe.

Fait et délibéré à GUICHE, le 27 septembre 2018

Le Maire,



Jean Yves BUSSIRON

Reçu par Contrôle de légalité, le **28 SEP. 2018**  
Affiché le **28 SEP. 2018**

## Tableau des emplois de la Commune de GUICHE

au 1<sup>er</sup> octobre 2018

(adopté par délibération du Conseil Municipal du 27 septembre 2018)

-----

Emplois permanents	Grades correspondants	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Temps de travail hebdomadaire moyen
Secrétaire de mairie	<b>Administratifs :</b> - Rédacteur principal de 1ère classe	B	1	1	Temps complet
Secrétaire administrative	- Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	1	1	Temps complet
Agent d'entretien polyvalent	<b>Techniques :</b> - Adjoint technique principal de 2ème classe	C	1	1	Temps complet
Agent d'entretien polyvalent	- Adjoint technique	C	1	1	Temps complet
Cantinière	- Adjoint technique	C	1	1	Temps non complet (20 heures 30 minutes)
Directeur ALSH Animateur	<b>Animations :</b> - Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	1	1	Temps complet
Animateur	- Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	1	1	Temps non complet (21 heures 45 minutes)